

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



Lycée Haute-Follis



logo de
l'établissement



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement scolaire : LYCEE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE HAUTE FOLLIS

Nom du chef d'établissement : MAIGNAN Jacky

Adresse de l'établissement : 91 rue Haute Follis
BP30129

Code postal : 53001 Ville : LAVAL CEDEX

Téléphone : 02 43 26 17 17 Fax : 02 43 91 14 42

Site web : www.lhf53.eu

e-mail : hautefollis @ lhf53.eu

Siret : 78625625500013 Naf :

Nom de l'association gestionnaire (personnalité morale) :

OGEC DU LYCEE PRIVE HAUTE FOLLIS DE LAVAL

Nom du président : Jean-Luc CHARLES

Adresse de l'association :

91 RUE HAUTE-FOLLIS

Code postal : 53000

Ville : LAVAL

Nombre d'établissements recevant du public (ERP) : 2

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) ÉTABLISSEMENT(S) RECEVANT DU PUBLIC

Nom de l'établissement : LYCEE HAUTE FOLLIS
91 rue Haute Follis
53000 LAVAL

Classement :

Type : R

Catégorie : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème}

Effectif de l'ERP :

Personnel : 140

Public : 780

Total : 920

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et sous-sol) :

Un Ad'AP a-t-il été déposé : oui non

• Si oui :

Nom du dépositaire de l'Ad'AP :

JEAN-LUC CHARLES

n° d'Ad'AP :

date : 04/02/2016

durée de l'Ad'AP : 9 ans

• Si non :

Établissement nouvellement
construit

Établissement conforme aux règles
d'accessibilité au 31 décembre 2014

Arrêté préfectoral de prorogation

Prestations fournies par l'établissement :

Enseignement secondaire professionnel et technologique

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) ÉTABLISSEMENT(S) RECEVANT DU PUBLIC

Nom de l'établissement : **CAMPUS EC 53**
25 rue du Mans
53000 LAVAL

Classement :

Type : **R**

Catégorie : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème}

Effectif de l'ERP :

Personnel : **60**

Public : **815**

Total : **875**

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et sous-sol) :

Un Ad'AP a-t-il été déposé : oui non

• Si oui :

Nom du dépositaire de l'Ad'AP :

JEAN-LUC CHARLES

n° d'Ad'AP :

date : **04/02/2016**

durée de l'Ad'AP : **9 ans**

• Si non :

Établissement nouvellement
construit

Établissement conforme aux règles
d'accessibilité au 31 décembre 2014

Arrêté préfectoral de prorogation

Prestations fournies par l'établissement :

Enseignement supérieur

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

Matériel	Localisation	Date d'intervention	Description
> Ascenseur	Bâtiment J (lycée)	09/01/2015	Contrat de maintenance périodique Thyssenkrupp Contrôle technique quinquénel APAVE
> Ascenseur	Bâtiment C (lycée)	09/01/2015	Contrat de maintenance périodique Thyssenkrupp Contrôle technique quinquénel APAVE
> Ascenseur	Bâtiment B (Campus)	09/01/2015	Contrat de maintenance périodique Thyssenkrupp Contrôle technique quinquénel APAVE
> Ascenseur	Bâtiment E/F (Campus)	09/01/2015	Contrat de maintenance périodique Thyssenkrupp Contrôle technique quinquénel APAVE
> Ascenseur	Bâtiment E (lycée)	04/04/2018	Contrat de maintenance périodique Thyssenkrupp Contrôle technique quinquénel APAVE
> Ascenseur	Bâtiment D (lycée)	29/05/2020	Contrat de maintenance périodique Otis Contrôle technique quinquénel APAVE
> Interphone	Entrée principale (lycée)		Appel à l'accueil pour accompagner la personne à mobilité réduite étant donné la configuration des lieux
>			
>			
>			

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Sont joints au présent registre, les documents suivants (cocher les pièces jointes disponibles en fonction de la situation de l'établissement) :

• Si l'établissement est accessible :

- Attestation établie par un contrôleur technique ou par un architecte prévue aux articles L 111-7-4 et R 111-19-27 du CCH pour les bâtiments nouvellement construits
- Attestation d'accessibilité prévue aux articles L 111-7-3 et R 111-19-33 du CCH, pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 pour les bâtiments existants

• Si un Ad'AP a été déposé :

- Copie du dépôt d'Ad'AP (ou de l'attestation de l'approbation de l'Ad'AP en cas d'Ad'AP de patrimoine)
- Calendrier de mise en accessibilité
- Point d'étape pour les Ad'AP comportant plus d'une période
- Attestation d'achèvement d'Ad'AP (attestation accessibilité aux personnes handicapées dite « HAND »)

• Si l'établissement n'est pas accessible et qu'aucun Ad'AP n'a été déposé :

- Copie de l'arrêté préfectoral accordant une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP
- Copie du dépôt d'Ad'AP lorsqu'il aura été effectué

• Dans tous les cas de figure :

- Le diagnostic d'accessibilité
- Les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité le cas échéant
- La notice d'accessibilité quand elle existe (obligatoire en cas d'autorisation de travaux ou de permis de construire)
- Un plan de masse de l'établissement scolaire quand il se compose de plusieurs ERP (facultatif mais vivement recommandé)
- La plaquette informative de la DMA intitulée « **Bien accueillir les personnes handicapées** »
- Les attestations de formation du personnel (pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie)